

## DÉBOUCHÉS

- Chef pâtissier dans un restaurant gastronomique ou étoilé
- Chef de partie

## POURSUITES D'ÉTUDES

- CAP dans les métiers de bouche
- BTS hôtellerie Restauration



# UFA

UNITÉ DE FORMATION  
pour APPRENTIS

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (07), 21 Avenue Notre Dame**  
Tél. 04 75 54 52 50 / E-mail : [ufa@marie-rivier.com](mailto:ufa@marie-rivier.com)  
Site internet : [www.marie-rivier.com](http://www.marie-rivier.com)

Réalisation graphot.fr - © istockphoto - Ne pas jeter sur la voie publique



**MARIE  
RIVIER**  
FORMATION

MENTION COMPLÉMENTAIRE

# CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT

## OBJECTIFS

- Confectionner des desserts de restaurant
- Concevoir et réaliser des petits fours sucrés et salés, des entremets chauds et froids, des glaces...
- Assurer le suivi des commandes, l'approvisionnement, le stockage et l'entretien de son poste de travail
- Effectuer le contrôle qualité de ses produits (conservation, température de stockage)
- Effectuer le contrôle de ses productions
- Le professionnel est formé à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Âge : de 16 à 29 ans révolus
- Diplôme du secteur de l'hôtellerie et restauration (CAP, BAC PRO, BP, STHR...)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Dossier de candidature complété
- Entretien de demande d'inscription
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur

## CONTENU DE LA FORMATION

**420 h en centre d'apprentissage (12 semaines) Durée : 1 an**

- Travaux Pratiques
- Organisation et production culinaires
- Pâtisserie
- Technologie Professionnelle
- Sciences appliquées
- Gestion appliquée
- Arts appliqués
- Commercialisation et communication
- Anglais professionnel

## RÉMUNÉRATION / AVANTAGES

En fonction de votre âge, votre rémunération minimale est depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 fixée ainsi :

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti				
	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	27 % du Smic soit 461,51 € brut	43 % du Smic soit 734,99 € brut	Salaire le + élevé entre 53% du Smic soit 905,92 € brut et 53% du salaire minimum conventionnel	100% du Smic  Salaire le + élevé entre le Smic soit 1 709,28 € brut et le salaire minimum conventionnel

- Permis de conduire 500 € pour tout apprenti(e) inscrit en auto-école
- Carte d'étudiant des métiers
- Aucun frais de formation
- Internat possible

## EXAMEN

- Niveau 3
- 3 épreuves :
  - > Pratique professionnelle et dessin appliqué *Contrôle en Cours de Formation*
  - > Étude d'une (ou de) situation(s) professionnelle(s) *Épreuve Ponctuelle*
  - > Évaluation des activités en milieu professionnel et communication *Contrôle en Cours de Formation*

